

Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/AVR/035	
Date du conseil municipal 09/04/2018	<u>OBJET</u> :
Date de la convocation 30/03/2018	AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017
Date de l'affichage 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIER
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU-

Étaient absents:

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformement à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20180413-2018-4

Accuse de réception en prefecture 077-217703271-20180413-2018-AVR-035-DE Date de télétransmission : 13/04/2018 Date de réception préfecture : 13/04/2018 Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2017/AVR/041 du 10 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2016,

Vu la délibération n°2017/AVR/043 en date du 10 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2017 de la commune, avec affectation des résultats de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017,

CONSIDERANT l'excédent de la section de fonctionnement de 2 323 220,49 € et le déficit de la section d'investissement de 860 287,17 € que présente le compte administratif 2017,

CONSIDERANT le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 124 772,03 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2018,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1:

CONFIRME le report sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement de la somme de 1 338 161,29 €.

ARTICLE 2:

CONFIRME le report sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement de la somme de 860 287,17€.

ARTICLE 3:

CONFIRME l'affectation en réserve sous l'imputation «1068» aux recettes de la section d'investissement la somme de 985 059,20€.

ARTICLE 4:

PREND acte du report des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 470 699,43 € et de celui des restes à réaliser recettes de la même section pour la somme totale de 345 927,40 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018

Le Maire,

Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20180413-2018-AVR-035-DE Date de télétransmission : 13/04/2018 Date de réception préfecture : 13/04/2018